



Communiqué de presse

Berne, le 01.11.2013

La soirée d'information sur les modifications de la législation sur l'aménagement du territoire rencontre un immense intérêt au sein de la filière équine

En collaboration avec le Haras national suisse à Avenches, la Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE a organisé une soirée d'information sur le thème des «modifications de l'Ordonnance relative à la loi sur l'aménagement du territoire» qui a été suivie avec un immense intérêt par des détenteurs de chevaux de loisir et de sport, des paysans, des éleveurs et des représentants des diverses associations concernées de toute la Suisse alémanique et de la Romandie présents à cette occasion.

C'est avec une grande indignation que la filière du cheval a pris connaissance des modifications proposées de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire. Seuls quelques rares détenteurs de chevaux pourraient profiter de ces modifications alors que la plupart des autres détenteurs, et en particulier les détenteurs à titre de loisir, seraient largement lésés et restreints dans le futur. Et de citer en exemple le fait qu'un détenteur à titre de loisir ne pourrait désormais accueillir que deux chevaux au maximum dans son écurie. Près de 11'000 écuries devraient ainsi se débarrasser de dizaines de milliers d'équidés. L'oratrice Iris Bachmann du Haras national suisse à Avenches a posé une question fort légitime dans ce contexte: «Où mettre les chevaux?»

En tenant compte des innombrables suggestions et remarques faites lors de cette journée d'information, l'ancien directeur du Haras national suisse à Avenches, Pierre-André Poncet, va élaborer, au nom du Conseil et Observatoire suisse de la filière du cheval (Ofichev), une prise de position sur l'ordonnance de la loi sur l'aménagement du territoire à l'attention de l'Office fédéral pour le développement territorial ARE. Cette prise de position sera envoyée à toutes les associations membres par l'entremise de la FSSE et publiée par cette dernière sur son site web afin de permettre aux dites associations d'utiliser ce document de base pour libeller leurs propres prises de position à l'attention de l'ARE.

Le président de la FSSE, Charles Trolliet, se montre confiant: «Cet immense intérêt constaté lors de la journée d'information m'a étonné et réjoui. Je constate une forte mobilisation au sein de la branche équine et des amis des chevaux. L'objectif commun consiste désormais à trouver une solution nettement meilleure que celle proposée dans le cadre de l'ordonnance.»

La procédure de consultation relative à l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire arrive à terme le 30 novembre et il est possible d'adresser des prises de positions jusqu'à cette date butoir.

Office fédéral du développement territorial - Révision de la loi sur l'aménagement du territoire :
<http://www.are.admin.ch/themen/recht/04651/index.html?lang=fr>

Pour de plus amples informations :

- Charles F. Trolliet, président FSSE,
Tél. +41 79 205 32 91, e-mail: trolliet@swissonline.ch